



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-03207**

DE : **M. BRATINA (HAMILTON-EST-STONEY CREEK)**

DATE : **LE 7 FÉVRIER 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE RALPH GOODALE, C.P., DÉPUTÉ**

---

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**personnes âgées**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (SP) prend note de la demande qui a été faite au gouvernement du Canada par un nombre considérable de citoyens préoccupés à propos de l'élaboration d'une stratégie nationale d'alertes argent pour toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Les personnes âgées constituent le groupe de population dont la croissance est la plus rapide au Canada et le gouvernement du Canada est déterminé à les aider à mener une vie saine, active et indépendante.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la santé des personnes âgées ne devrait pas être considérée uniquement dans le contexte des services de soins de santé, car la majorité des personnes âgées vivent et s'épanouissent dans leurs communautés. Les initiatives de vieillissement en bonne santé peuvent prévenir les maladies et les blessures, réduire l'impact des problèmes de santé existants, aider les personnes à se remettre d'une maladie et d'une fragilité, accroître leur autonomie et améliorer leur

qualité de vie. Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la vie des Canadiens atteints de démence, ainsi que de leurs familles et de leurs soignants.

À cette fin, le gouvernement du Canada élabore une stratégie nationale sur la démence et, en 2018, a lancé l'Investissement en matière de démence dans les communautés, qui fournira 20 millions de dollars sur cinq ans, et 4 millions de dollars par an, pour soutenir des projets communautaires qui améliorent le bien-être des personnes atteintes de démence et des personnes qui en prennent soin.

Les aînés canadiens apportent une contribution essentielle à notre société et le gouvernement du Canada est déterminé à faire en sorte que les politiques, les programmes et les services répondent à leurs besoins en constante évolution. Grâce à la planification et à la prospective, le gouvernement du Canada a beaucoup progressé dans la préparation à une population vieillissante et s'engage à continuer d'aider les personnes âgées à jouir de la meilleure santé possible et d'une meilleure qualité de vie.

Compte tenu du vieillissement rapide de la population canadienne, on s'attend à une importante augmentation du nombre de recherches visant des personnes disparues souffrant de démence ou de la maladie d'Alzheimer. C'est pourquoi, en 2018, des représentants de SP ont rencontré des responsables de la Société Alzheimer du Canada pour entamer le dialogue afin de mieux comprendre ce problème complexe et amorcer des travaux, du point de vue de la sécurité publique, de la gestion des urgences et de la prévention, pour aider à répondre aux préoccupations soulevées.

Le Système national d'alertes au public (SNAP) du Canada, connu sous le nom de « En alerte », est une initiative tous risques et multivoies entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui procure aux organisations responsables de la gestion des urgences de partout au pays une capacité d'alerte normalisée pour avertir rapidement la population des risques imminents ou en cours (p. ex. tornades, tsunamis, déversements de produits chimiques) par divers moyens : radio, télévision par câble, télévision par satellite, courriels, services de messagerie texte et appareils sans fil compatibles (p. ex. téléphones intelligents). De plus amples renseignements sont disponibles sur les sites : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/mrgnc-prprdnss/ntnl-pblc-lrtng-sstm-fr.aspx> et <https://www.enalerte.ca/>.

La gestion des urgences est une responsabilité que partagent les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ainsi, chaque gouvernement est responsable d'émettre des alertes au moyen du SNAP. SP n'émet pas d'alertes. Les alertes d'urgence fédérales sont émises uniquement par Environnement et Changement climatique Canada. Les provinces et les territoires, par l'entremise de leurs organisations de gestion des urgences ou de leurs délégués (p. ex., municipalités, autorités locales), déterminent à quel moment le public doit être averti d'une menace vitale imminente. Ceux-ci envoient alors ces avertissements critiques au public dans les régions géographiques touchées.

À notre connaissance, les provinces de l'Alberta et du Manitoba sont à modifier leurs législations afin de permettre la mise en œuvre des systèmes d'alerte argent. Cependant, les Cadres supérieurs fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences (CSRGU) qui supervisent la politique du SNAP, qui présente en détail les types d'alertes d'urgence pouvant être émises au moyen du système et diffusées immédiatement au public, n'ont été approchés par aucune province ou territoire afin de modifier cette politique et d'utiliser le système pour des alertes argent.

Le gouvernement continue de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires sur l'initiative d'alertes d'urgence du SNAP, en portant une attention particulière à la planification des communications ainsi qu'à la sensibilisation et à l'éducation du public. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que tous les Canadiens et les Canadiennes aient l'information dont ils ont besoin pour rester en sécurité.]